

UE / BOSNIE-HERZÉGOVINE

**Il faut affronter la question des
« disparitions »**

Index AI : EUR 01/003/2003

**Embargo : 5 mars 2003 (01:00 Heure de
Bruxelles)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DIFFUSÉ
PAR L'ASSOCIATION D'AMNESTY
INTERNATIONAL POUR L'UNION
EUROPÉENNE**

Bruxelles – Ce mercredi 5 mars, Amnesty International a demandé à l'Union européenne de donner, par l'intermédiaire de sa Mission de police déployée en Bosnie, des orientations plus concrètes aux autorités bosniaques, pour qu'elles prennent des mesures concernant les très nombreux cas de « disparition » que ce pays ravagé par la guerre n'a toujours pas résolus. L'organisation a publié un nouveau rapport sur ce sujet, intitulé *Bosnia-Herzegovina: Honouring the ghosts: Confronting impunity for "disappearances"* [Bosnie-Herzégovine. Rendre justice aux fantômes : faire face à l'impunité des responsables de « disparitions »]. Vous pouvez consulter la version anglaise de ce document à l'adresse www.amnesty-eu.org.

L'organisation de défense des droits humains a exposé les grandes lignes de cet appel dans une lettre ouverte à Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne (UE) et haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Le nombre de personnes dont on est sans nouvelles depuis la fin de la guerre en Bosnie-Herzégovine, il y a sept ans, est estimé à plus de 17 000. Nombre d'entre elles ont été aperçues pour la dernière fois aux mains des diverses forces armées avant de « disparaître » ; on présume désormais qu'elles sont mortes.

« Il est essentiel que la communauté internationale, et notamment l'UE, ne fasse pas le travail "à moitié ", a déclaré Dick Oosting, directeur de l'Association d'Amnesty International pour l'Union européenne.

« L'UE doit réaffirmer son engagement afin de garantir que les violations systématiques des droits humains qui ont terni l'histoire récente de la Bosnie ne restent pas impunies. Elle se doit d'énoncer

clairement une orientation politique sans équivoque, en confiant à sa Mission de police en Bosnie la tâche prioritaire de suivre et de superviser les enquêtes de la police locale sur des « disparitions ». La surveillance des droits humains exercée par cette Mission ne doit pas se limiter à la situation présente.

« Malgré les demandes répétées d'Amnesty International, l'UE n'a pas manifesté – ni même laissé entendre – son intention d'inscrire cette action dans les priorités de sa Mission de police en Bosnie », a déploré Dick Oosting.

Amnesty International lance un appel à l'UE pour qu'elle contribue dans la pratique, en étroite collaboration avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à développer des programmes performants visant à protéger les témoins. L'organisation demande aussi qu'elle se donne comme priorité de contrôler l'efficacité de ces programmes.

Amnesty International estime que le fait de poursuivre les auteurs présumés de cas concrets de « disparition » permettrait de rendre une justice tant attendue à toutes les victimes. De surcroît, cela constituerait une épreuve de vérité pour le processus de réforme global, par ailleurs long et coûteux, de l'appareil judiciaire bosniaque et des organes chargés de faire respecter la loi.

Dans la perspective d'une clôture des activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, envisagée pour 2008, il importe que la communauté internationale saisisse l'enjeu de ces réformes, qui peuvent aboutir à la constitution d'un système judiciaire opérationnel en Bosnie, et les inscrive parmi ses objectifs prioritaires.

**Pour tout commentaire et complément
d'information, ou pour une interview,
adressez-vous à :**

**Association d'Amnesty International
pour l'UE (Bruxelles)**

Tél. : + 32 2 5021499

Fax : + 32 2 5025686

**Courrier électronique : [amnesty-
eu@aieu.be](mailto:amnesty-eu@aieu.be)**

Site Internet : www.amnesty-eu.org ●